



BUREAU
INTERNATIONAL
DES DROITS DES ENFANTS

INTERNATIONAL
BUREAU
FOR CHILDREN'S RIGHTS

OFICINA
INTERNACIONAL DE
LOS DERECHOS DEL NIÑO

المكتب الدولي لحقوق الطفل

Appel à candidature pour une fonction d'administratrice ou administrateur au sein du Conseil d'administration du Bureau international des droits des enfants

Le Bureau international des droits des enfants (l'IBCR ou le Bureau) est une organisation non gouvernementale établie à Montréal depuis 1994, dont la mission est de contribuer au respect et à la promotion des droits de l'enfant au Canada et dans le monde. Le Conseil d'administration du Bureau est à la recherche d'une personne pouvant se joindre à la gouvernance de l'organisation.

Fonctions

Le Conseil d'administration est à la recherche d'un ou une professionnel.le ayant les expériences et compétences requises pour être considéré.e comme candidat.e à la fonction de trésorière ou trésorier du Conseil d'administration, et également être considérée pour diriger le comité des audits. De facto, le poste de trésorier amène le ou la membre élu.e à faire partie du comité exécutif du Conseil d'administration. Ainsi, il est envisagé que la personne recherchée dirigera le comité des audits qui assure un contrôle interne rigoureux des finances du Bureau. Cette personne doit connaître les systèmes de contrôle interne et d'information de gestion, de même que les règles d'audit propres à une organisation à but non lucratif. Compte tenu de son expertise, cette personne appuiera plus particulièrement le Conseil d'administration dans son mandat afin de valider des politiques et pratiques administratives et financières adaptées à la mission, aux activités et à la structure de gouvernance du Bureau.

La candidature retenue sera soumise à une élection au sein du Conseil d'administration en vue de devenir membre du Conseil pour une période de deux ans. Au terme de ce premier mandat, il est possible de proposer sa candidature pour une réélection à deux reprises maximum, pour un mandat total de six ans. La personne doit être disponible pour participer annuellement à quatre réunions du Conseil d'administration (habituellement deux par téléphone de deux heures environ, et deux en personne de deux à trois jours), de même que cinq réunions du comité des audits (par téléphone ou en personne, environ deux heures chacune), en plus de quelques suivis relatifs aux fonctions décrites.

Compétences.

La personne doit posséder une expérience avérée au sein de conseils d'administration d'une organisation à but non lucratif. L'expérience auprès d'une organisation internationale sera un atout. Elle devra expliquer en quoi ses expériences en gouvernance, en finance et en administration pourront être mises à profit au sein du Conseil d'administration de l'IBCR afin d'orienter l'application des principes et méthodes comptables dans la présentation d'états financiers. L'expertise en matière de levée de fonds et la mise à disposition de réseaux de



BUREAU
INTERNATIONAL
DES DROITS DES ENFANTS

INTERNATIONAL
BUREAU
FOR CHILDREN'S RIGHTS

OFICINA
INTERNACIONAL DE
LOS DERECHOS DEL NIÑO

المكتب الدولي لحقوق الطفل

personnes d'influence dans les milieux philanthropiques seront également des atouts sérieux à la candidature. Il est à noter que le poste est bénévole.

Dossier de candidature

Le dossier de candidature doit comprendre :

- Une lettre de motivation décrivant de quelle manière les qualifications professionnelles et l'expérience du ou de la candidat(e) répondent aux critères de sélection
- Un curriculum vitae
- Les coordonnées complètes de trois références récentes (obligatoires)

**** Toutes les personnes intéressées par ce poste doivent faire parvenir leur dossier par courriel **au plus tard le 2 juin 2019** directement à l'adresse rh@ibcr.org . Uniquement les candidatures envoyées directement à cette adresse électronique seront traitées.

Inscrire en objet de votre courriel ***Candidature à titre de membre du Conseil d'administration***. Le Bureau traitera les candidatures au fur et à mesure qu'elles seront soumises. Il est donc fortement recommandé de postuler le plus rapidement possible. Le Bureau international des droits des enfants ne communiquera qu'avec les personnes dont la candidature aura été présélectionnée.